

**VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)**

**CONSEIL MUNICIPAL  
20 MARS 2026**



Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 33

Représentés régulièrement convoqués : 0

Absents : 0

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Fabrice LEFRANCOIS, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERGES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Marie-Pierre DOUTRIAUX, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

**Secrétaire de séance** : Mme Angélique SEMICHON

**5 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL - INFORMATION**

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de la Municipalité

2026\_016

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025, portant création d'un statut de l'élú local,

Vu le code général des collectivités territoriales,

**PREND ACTE** de la distribution à chaque conseiller municipal de la copie de la charte de l'élú local ainsi que des conditions d'exercice des mandats municipaux et dit que sa lecture en a été faite.

-----

Le Conseil Municipal a pris acte de la distribution à chaque conseiller municipal de la copie de la charte de l'élú local ainsi que des conditions d'exercice des mandats municipaux et dit que sa lecture en a été faite.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026  
DELIBERATION N°2026\_016

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 076-217601087-20260320-2026\_016-DE



Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Théo Perez', with a horizontal line and a small flourish at the end.

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*